



# **Livre noir**

de la neutralité suisse

**Point de la situation et revendications de l'ASIN  
5 années après l'adhésion de la Suisse à l'ONU**

**Faut-il renoncer à la neutralité suisse,  
cet instrument qui a assuré jusqu'ici  
notre sécurité et qui nous a permis de  
pratiquer avec succès notre diploma-  
tie de paix et notre aide humanitaire ?**

# Table des matières

Le développement et l'essence de la neutralité suisse	3
L'histoire du succès de la neutralité suisse	4
<b>Notre neutralité a été considérablement affaiblie depuis l'adhésion de la Suisse à l'ONU politique (votation du 3 mars 2002)</b>	<b>6</b>
La neutralité n'est pas compatible avec l'adhésion à l'UE	20
<b>Les mesures et revendications de l'ASIN</b>	<b>22</b>

## Introduction

**La neutralité suisse a largement fait ses preuves comme instrument de sécurité et de paix et comme stratégie de survie de notre petit Etat. La proportion des citoyens suisses qui plaident en faveur de la neutralité se situe constamment au niveau élevé de 92 pour cent. La valeur-record enregistrée en 2006 est encore dépassée en 2007 et cela de 2 pour cent (étude 2007 du Prof. Karl Haltiner). En dépit de cette constatation, notre neutralité est de plus en plus sapée par la Berne fédérale et elle est systématiquement affaiblie. C'est non seulement incompréhensible, mais dangereux.**

La neutralité perpétuelle nous met à l'abri des desiderata des élites, de l'enthousiasme guerrier, de la manipulation par les médias et elle nous met à l'abri de la tentation de céder hâtivement aux pressions. Elle nous permet d'apporter une aide impartiale là où elle est réellement nécessaire. De concert avec le système de milice, elle représente un seuil élevé pour l'engagement de l'armée suisse. Le fait que la Suisse officielle doit strictement **s'abstenir de prendre parti et de s'ingérer dans les conflits d'autrui** nous préserve des aventures sur le plan de la politique extérieure, assure notre sécurité et stabilité (ce qui nous vaut également une économie prospère) et dote la Suisse d'une plate-forme idéale pour les engagements humanitaires et la promotion de la paix par des moyens diplomatiques.

Mais la neutralité n'est pas gratuite. Elle a besoin de politiciens, diplomates et soldats solides et sûrs d'eux qui n'ont pas besoin des applaudissements d'autrui pour conforter leur ego.

Le „livre noir“ cite de nombreuses infractions à la neutralité suisse et énumère les revendications de l'ASIN. Il a pour but d'inciter les responsables à conserver notre neutralité intégrale (complète) sans tergiverser.

# 1 Le développement et l'essence de la neutralité suisse

## 1.1 Situation de départ

Depuis un demi-siècle bientôt, notre pays a développé la capacité étonnante de trouver à l'ombre des grandes puissances rivales un créneau pour vivre en paix son existence nationale. La neutralité de notre petit Etat n'a que très peu à voir avec de l'idéalisme, mais reflète plutôt un sens des réalités. Elle repose sur **la constatation pertinente que les „petits“ ont tout intérêt à se tenir à l'écart des conflits des „grands“**. La neutralité intégrale (globale et complète) qui est la maxime de notre Etat a largement fait ses preuves comme instrument qui a assuré avec succès notre sécurité, stabilité et paix. Notre neutralité a contribué dans une large mesure au fait que notre pays n'a depuis près de 200 ans plus vu pénétrer chez nous des troupes étrangères et qu'il a survécu à deux terribles guerres mondiales en restant quasiment indemne.

Winston S. Churchill, le Premier ministre anglais pendant la guerre, a constaté le 13 décembre 1944 : *„Parmi tous les Etats neutres, c'est la Suisse qui est le plus en droit de bénéficier d'un traitement privilégié. Elle a été le seul facteur international qui nous reliait encore à ceux qui nous étaient devenus terriblement étrangers. Quelle importance cela peut-il bien avoir de savoir si elle était en mesure de nous accorder les avantages commerciaux souhaités ? N'est-il pas compréhensible que pour se maintenir en vie, elle ait accordé trop de faveurs aux Allemands ? Elle a été un Etat démocratique qui a défendu sa liberté depuis ses montagnes et en dépit de son appartenance (ethnique), la Suisse a toujours pris dans son esprit notre parti dans la grande majorité des cas “*.

**En dépit de ces constatations, la neutralité suisse n'a actuellement pas vraiment la cote auprès des milieux dits dirigeants comme les politiciens, militaires et médias. On déclare sans hésiter que la neutralité n'est plus adaptée aux besoins de notre époque. En revanche, s'ingérer dans de nombreux conflits internationaux et se pavaner sur la scène internationale en participant au plus grand nombre possible de conférences semble parfaitement correspondre aux besoins de notre époque.**

Le sens des réalités semble avoir la vie dure face aux paroles dont se gargarisent volontiers ceux qui évoquent *la solidarité internationale, la promotion de la paix par l'armée, la guerre juste et la sécurité collective*. On ne supporte plus la neutralité pour ce qu'elle a été pour de nombreuses générations de Suisses : la malice légitime qui a permis à un petit Etat sans puissance de survivre à côté des grandes puissances.

Mais la neutralité est extrêmement difficile à pratiquer ; chacun qui est censé la pratiquer doit faire preuve d'une grande créativité, d'intelligence, d'imagination et respecter rigoureusement les principes correspondants. C'est peut-être la raison pour laquelle bien des dirigeants ont actuellement tellement de mal à composer avec la neutralité !

## 1.2 La neutralité perpétuelle – la neutralité intégrale

La Suisse n'a pas inventé la neutralité, mais elle lui a donné à maints égards un sens très particulier. **Notre statut de neutralité se distingue fondamentalement de celui d'autres Etats.**

La neutralité suisse est **perpétuelle** ; c'est depuis le Congrès de Vienne de 1815, que l'on parle au niveau du droit international de „neutralité perpétuelle“. La neutralité suisse

est **non-alignée**, aucune alliance avec d'autres Etats, ni alliance défensive ni alliance offensive, ne lui sont permises. La neutralité suisse est **armée**. Notre pays s'est engagé pour une défense militaire et doit pouvoir garantir en tout temps qu'aucune violence n'émane de son territoire. La neutralité suisse est **librement choisie** et non le résultat d'un diktat de puissances étrangères. Dans le Traité de Paris de 1815, on a au contraire confirmé une fois de plus à la demande de notre pays une pratique déjà centenaire. Pour finir, la neutralité suisse est **intégrale**, soit complète (du moins l'a-t-elle été jusqu'à une date récente).

#### **Autriche: „Absence d'alliances“**

Dans le cadre d'une nouvelle doctrine de sécurité et de défense, le Conseil national autrichien a redéfini en « absence d'alliances» la neutralité qui avait été instituée (dictée) en 1955 par le droit international.

*„À l'occasion de la fête nationale de cette année, le chancelier fédéral Schüssel a qualifié la neutralité comme un de ces „vieux modèles“ dont les Autrichiens doivent désormais se séparer. (...) L'abandon de la neutralité qui, avec le Traité d'Etat de 1955, est considérée par de nombreux Autrichiens comme un des piliers de base de leur nation, (...) s'est plus ou moins fait sans tambour ni trompette ; de nombreux médias ont simplement passé le processus sous silence, ce qui en dit long sur la valeur que la neutralité autrichienne avait encore.“* (NZZ, 14.12.2001)

#### **Finlande: “Neutralité participative“**

*„Contrairement à la Suisse, la Finlande considère la neutralité comme dépassée. Dans un exposé présenté à Zurich, l'historien finlandais Jyrki Vesikansa a insisté sur le fait que son pays s'occupe actuellement davantage de l'intégration européenne que de la politique de sécurité. Selon Vesikansa, les Finlandais souhaitent avant tout être des Européens actifs.“* (NZZ, 24.5.2006)

## **2 L'histoire du succès de la neutralité suisse**

Les attaques actuelles sur la neutralité perpétuelle et armée sont d'autant plus étonnantes que, compte tenu des expériences historiques, personne ne peut sérieusement contester que notre maxime d'Etat est un **modèle de succès**. On s'apprête à saper la neutralité à laquelle la Suisse doit précisément **200 ans d'absence de guerre** dans le seul but de préparer la Suisse (après son adhésion à l'ONU) également à une adhésion à l'UE et à un rapprochement avec les alliances militaires (ou pour l'exprimer en termes à la vogue : de la rendre „coopérative“ et „compatible“).

**La Confédération n'aurait guère survécu à ses débuts si les communes n'avaient pas décidé mutuellement de se „tenir tranquilles“ et de jouer le rôle d'intermédiaire en cas de guerre. Plus tard, notre pays aux confessions, ethnies et cultures multiples n'aurait jamais pu survivre aux guerres de religions et regroupements de nos pays voisins en grands Etats nationaux s'il n'avait pas eu une neutralité crédible.**

Dans des documents écrits, datant du XVe siècle, on réussit sans autre à prouver que les membres de la Confédération helvétique s'étaient déjà à l'époque imposé le principe de la non-immixtion en cas de conflits entre des lieux. La défaite de Marignan provoqua en 1515 l'effondrement de la politique de puissance helvétique. Grâce à sa neutralité comme maxime d'Etat, la Suisse a été épargnée par la Guerre de religions qu'était la Guerre de Trente Ans et ensuite par les guerres de succession européennes. En 1638 déjà, toute traversée fut interdite aux armées étrangères, ce qui n'avait d'ailleurs jusque-là pas été

considéré comme contraire à la neutralité. La Confédération affirmait sa politique de neutralité en mettant en place une protection aux frontières, appelée «defensionale» et effectuée en commun et contre rémunération ainsi qu'une sorte de système de murs avancés par des territoires et villes neutralisés. La première déclaration de neutralité officielle de la Diète date du 28 mars 1674. Après la Révolution française et dans le tourbillon des guerres napoléoniennes, la Suisse connut la pire des crises de neutralité de son histoire. La France ainsi que les alliés ennemis firent de notre pays un théâtre de guerre et une zone d'occupation. Il est intéressant à constater que la neutralité suisse est sortie renforcée de cette crise : le 20 novembre 1815, la Suisse obtint pour la première fois la reconnaissance internationale de sa neutralité. En 1907, le droit de neutralité actuellement en vigueur fut codifié de manière satisfaisante au niveau du droit international à l'occasion de la Conférence de La Haie. Au cours des deux guerres mondiales, la Suisse neutre a réussi à obtenir des pays en guerre qu'ils respectent ses frontières, mais cela certes au moyen d'efforts de défense correspondants qui représentaient une contrainte extrême pour l'Etat et ses citoyens.

Mais l'important est ceci : d'un commun effort, notre pays a réussi sur la base d'une neutralité crédible à préserver quelque 300'000 internés et réfugiés de l'horreur de la guerre, de l'occupation, de la famine et de la mort.

### **L'aventure de la Société des nations**

Dans la période d'entre deux guerres, notre pays a participé passagèrement à des sanctions économiques de la Communauté internationale, en adhérant à la Société des Nations. Au XXe siècle, le principe du «courant normal' , c'est-à-dire du maintien du volume d'affaires au niveau de celui de l'année précédente, était toutefois appliqué à la collaboration économique avec les régions en crise. Pendant la guerre du Golfe en 1991, des survols militaires de puissances étrangères furent tolérés. Au début des années 1990, la Suisse a participé pour la première fois à des sanctions économiques internationales, à l'époque celles-ci étaient dirigées contre l'Irak. Curieusement, on a très peu remis en question la participation à des sanctions économiques, telles qu'elles sont pratiquées ces derniers temps. La violence, qui consiste à faire mourir un peuple de faim, est-elle plus humaine que le recours aux armes ? De quel droit attendrions-nous encore de nos semblables frappés par des guerres de famine et la perte d'emplois qu'ils considèrent la Suisse comme un pays neutre si elle a participé à ces actions ?

À l'heure actuelle, la Suisse est incontestablement toujours autorisée et tenue par le droit international de pratiquer la neutralité. Notre neutralité n'est pas un mythe, mais un droit constitutionnel en vigueur. L'article 173 de la Constitution fédérale attribue à l'assemblée fédérale en premier la tâche de prendre des „**mesures pour préserver** la sécurité extérieure, l'indépendance et **la neutralité de la Suisse** “. L'article 185 attribue au Conseil fédéral la même obligation.

## **2.1 Notre neutralité armée et notre armée de résistance en danger**

Depuis le XVIe siècle, la Suisse neutre n'a plus été guerrière, mais seulement prête à se défendre. Depuis, l'armée suisse est uniquement une **armée de défense**; elle se distingue de la plupart des armées du monde et est par conséquent un cas particulier. Notre armée n'a donc rien à chercher à l'étranger. Ceux qui font le contraire risquent délibérément que l'on renonce à la neutralité et au principe de l'armée de résistance. **En sacrifiant la neutralité, on permet certes aux politiciens et militaires suisses de se mettre partout en scène à l'étranger, mais la Suisse perd sa sécurité et une de ses grandes recettes de succès.**

Les responsables du Département de la défense, qui projettent maintenant de nouvelles visions pour des engagements armés à l'étranger, semblent l'avoir oublié. Les échos hostiles à la neutralité de politiciens, diplomates et de militaires de haut rang se multiplient. L'ambassadeur suisse Anton Thalmann, chef de projet du rapport de politique de sécurité 2000 (SIPO B 2000"), a dit textuellement le 23.6.1999 à Berne dans une manifestation publique: „Il faut laisser doucement s'endormir la neutralité dont nous n'avons plus besoin.“

Des déclarations officielles comme „De nos jours, on assure la paix à l'étranger“ ont des répercussions désastreuses. Comment devant de telles paroles des dirigeants du DDPS, un commandant de troupes est-il encore censé pouvoir motiver ses soldats pour un simple cours de répétition en Suisse ? Il en est de même pour la déclaration irréfléchie que sans engagements à l'étranger, notre armée „va dépérir“. Les dirigeants militaires commettent en l'occurrence une erreur lourde de conséquences et obtiennent le contraire de ce qu'ils recherchent : l'armement de troupes d'engagement militaires professionnelles à l'étranger et l'appartenance à une alliance de défense seraient sans doute un coussin de paresse bienvenu pour ceux des membres de l'armée qui ne demandent qu'à se débarrasser de leur obligation fastidieuse de faire du service militaire. Faut-il dès lors s'étonner que ce sont les mêmes personnes qui pensaient encore récemment que l'abolition de notre armée allait permettre de nous éviter des guerres qui prônent actuellement les engagements armés à l'étranger ?

### **3 La substance de notre neutralité est sapée depuis l'adhésion à l'ONU**

**La neutralité a depuis toujours été mal-aimée par les gouvernements car cette maxime d'Etat restreint la marge de manœuvre des gouvernants et les contraint de limiter leurs activités au propre pays.**

La neutralité oblige „de se tenir tranquille“ lorsque d'autres gouvernements et politiciens se mettent en scène devant les microphones et souhaitent régler le monde à leur façon. La neutralité contraint par ailleurs les dirigeants de l'armée de se concentrer sur la protection du propre pays. Cela limite la responsabilité d'une manière qui ne flatte pas leur ego, raison pour laquelle ils souhaitent s'en débarrasser.

**Depuis l'adhésion de notre pays à l'ONU après la votation du 3 mars 2002, le principe „Participer vaut mieux que gagner“ sert définitivement de fil conducteur à notre politique extérieure suisse et la neutralité suisse est de plus en plus sapée par l'activisme international accru, pratiqué par notre pays.**

**„Déclaration de neutralité“:** même le Conseil fédéral de l'époque, enthousiasmé par une adhésion, a été contraint, sous la pression des opposants à une adhésion de l'ASIN et de l'UDC, de faire une «déclaration de neutralité» expresse (NZZ, 13.2.2002). Il y promet de manière bien naïve : „même en tant que membre de l'Organisation des Nations Unies, la Suisse restera neutre.“

Compte tenu du fait qu'en signant la charte de l'ONU, la Suisse se soumet à l'organe le plus puissant de l'ONU, le Conseil de sécurité, qui décide de la guerre et de la paix, cette déclaration de neutralité devient une simple farce et un vœu pieu. **En réalité, l'ONU n'est pas une organisation de droit, mais une organisation de puissance.** Les membres se soumettant à cette organisation de puissance, il ne saurait être question d'une neutralité

de type suisse ! Depuis l'adhésion de la Suisse à l'ONU, le nombre des infractions graves à la neutralité est par conséquent effarant.

L'adhésion de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU, où l'on décide des guerres et de la paix, que la Conseillère fédérale Calmy-Rey a revendiquée à plusieurs reprises, donnerait définitivement le coup de grâce à notre neutralité. C'est apparemment ce que souhaite notre ministre des affaires étrangères. Dans la brochure „Die Aussenpolitik im Dialog“ publiée par son département, on peut en effet lire à la page 8 : *„Deux caractéristiques distinguent la neutralité suisse : elle est librement consentie et perpétuellement armée. Même en temps de paix, la Suisse déclare donc spontanément vouloir pratiquer son droit de neutralité lors de tout conflit armé futur. **Mais perpétuel ne signifie pas éternel ; la Suisse est aussi en droit de renoncer à nouveau librement à sa neutralité librement consentie.**“*

### 3.1 Les grands partis gouvernementaux face à la neutralité suisse

Parmi les partis gouvernementaux, seule l'UDC prône sans tergiverser le maintien du modèle du succès qu'est la neutralité intégrale :

**„Parti de la neutralité“:** L'UDC se qualifie sur sa „plate-forme électorale 2007-2011“ de „parti de la neutralité“ et constate : *„la neutralité perpétuelle, intégrale et armée offre toujours la meilleure stratégie de survie pour un petit Etat. Elle nous protège de l'enthousiasme guerrier, de la manipulation par les médias, d'une prise de parti hâtive et nous empêche de céder lorsque nous sommes exposés à des pressions. Elle nous permet de fournir une aide impartiale là où s'est réellement nécessaire. À notre époque du terrorisme international, elle offre une meilleure sécurité qu'une politique d'ingérence constante. C'est pourquoi cette maxime d'Etat éprouvée rend le monde un peu plus pacifique et ne doit pas être jetée par-dessus bord.“*

Les autres grands partis souhaitent soit «classer» la neutralité suisse, soit la «redéfinir ; d'autres évitent soigneusement le thème de la neutralité ou d'expriment de manière très floue sur ce point :

**„À classer “:** Chez le **PS** qui souhaite notoirement adhérer à l'UE (soit à une union politique pratiquant une politique extérieure, de sécurité et de défense commune) et qui veut donc définitivement sacrifier notre neutralité, on ne trouve dans le programme du parti aucune prise de position à ce sujet car on préfère passer cette question délicate sous silence. Dans un article de l'ASMZ (Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift) de février 2007, la Conseillère nationale PS Barbara Haering, l'experte en politique de sécurité“ du PS, constate que la neutralité suisse est dépassée car „peu déterminante en matière de droit de neutralité“. À l'heure actuelle, son importance relève „en priorité de la politique intérieure“. Selon le PS, les directives de notre politique extérieure, de sécurité et de paix sont „les droits de l'homme universels (et) le droit international“. C'est pourquoi elle pense *„que l'heure est venue de classer la neutralité sans tambour ni trompette.“* Dans un exposé présenté par la Conseillère nationale Ursula Wyss, cheffe de la fraction du PS, le 30 janvier 2007 à Frutigen, elle a entamé le même son de cloche.

**„À redéfinir “:** Dans le programme du parti que le congrès du **PDC Suisse** a adopté le 18 septembre 2004 à Berne, on trouve parmi les positions „libérales-sociales“ sous le no 44 la suivante : *„Nous fournissons une contribution à la mise en place de la sécurité militaire dans l'espace européen. Il faudra le cas échéant redéfinir la neutralité.“*  
Commentaire : On signe de la sorte l'arrêt de mort de la neutralité suisse.

**„La neutralité n'est pas une religion“:** Le PRD reste relativement flou à propos de la neutralité. Dans le programme électoral de 1999, on peut textuellement lire ceci : „la neutralité signifie rester à l'écart des alliances militaires “ (ce qui correspond plus ou moins à la conception autrichienne de la neutralité). Dans la même année 1999, «la directive PRD pour la Suisse de demain“, appelée aussi „Vision 2007“, formule la revendication suivante : „*intégration de l'armée dans l'OTAN/ONU.*“ Sous le titre „Une Suisse en mouvement“ et „Défendre les valeurs libérales“, décidée par les présidents cantonaux du PRD le 31.3.2006, on condamne par ailleurs „la neutralité de pensée“ (dans le contexte du «litige à propos des caricatures»). Dans le service de presse PRD du 27.7.2006, on répète le refus de la neutralité de pensée (par rapport à la guerre en Irak); mais on critique en même temps le fait que la ministre des affaires étrangères se laisse «guider par sa sensibilité personnelle» et pratique un „activisme“ mal venu. Dans le même contexte, le président de la Confédération de l'époque Pascal Couchepin a déclaré dans une interview donnée au Blick que la neutralité n'était „pas une religion“. Conclusion : ces derniers temps, le PRD dit surtout ce que la neutralité *n'est pas*, mais s'abstient de dire ce qu'elle est !

### **Droit international contre neutralité ?**

Comme les tribunaux, juristes, juristes internationaux, fonctionnaires et politiciens ont de plus en plus tendance à déclarer **comme sacro-saint le droit international** créé par eux (et en règle générale non-légitimé démocratiquement), ce droit qui prime sur le droit national entre de plus en plus souvent en conflit avec nos droits populaires et des décisions populaires prises démocratiquement. Pour le nouveau droit pénal<sup>1</sup>, la loi renforcée sur l'asile (différentes décisions de recours en matière d'asile) ou pour l'initiative d'internement à vie<sup>2</sup> – on cherche à donner l'exemple en assujettissant et adaptant des droits et décisions populaires à ce droit «qui prime».

**Ce processus encourage notre intégration progressive à l'UE et aux structures de puissance supranationales et nuit à la crédibilité de notre neutralité intégrale.**

## **3.2 Les infractions à la neutralité du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)**

**Depuis que la Suisse est membre de l'ONU politique, les Conseillers fédéraux et diplomates s'efforcent tout particulièrement à se faire remarquer par de l'activisme en politique extérieure, par des promesses et par de beaux discours et cherchent à se mettre en scène de manière avantageuse sur le plan international.**

**2001/2002, Neutralité „renforcée“:** le Conseiller fédéral Deiss avait prétendu qu'une adhésion de notre pays à l'ONU «ne touchait pas» la neutralité suisse mais la „renforçait au contraire“. L'article 49 de la Charte de l'ONU prouve à lui seul le contraire : „ Les membres des Nations unies s'associent pour se prêter mutuellement assistance dans l'exécution des mesures arrêtées par le Conseil de sécurité.“ Cela signifie : Le Conseil de sécurité décide et l'assemblée générale (Suisse y comprise) n'a qu'à s'exécuter.

<sup>1</sup> Au Conseil des Etats, on a cité pendant la session de juin 07 un ancien juge fédéral qui a dit en se référant au droit international que le Tribunal fédéral n'allait pas appliquer le nouveau régime de procès pénal dans la mesure où il est contraire au droit international, sinon „Strasbourg allait rectifier le tir“.

<sup>2</sup> Les citoyens ont adopté l'initiative sur l'internement à vie contre l'avis du gouvernement et du Parlement. Maintenant, la Commission de droit du Conseil national refuse de mettre cette disposition constitutionnelle en application en se référant au droit international (extrait de la NZZ am Sonntag, 5.8.2007).



**2003/2006, Conseil des droits de l'homme de l'ONU:** la Conseillère fédérale Calmy-Rey a fait tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser la mise en place d'un Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Cela lui a valu au 20 septembre 2005 de pouvoir prendre la parole devant l'assemblée plénière de l'ONU, ce qu'elle avait tant appelé de ses vœux. Mais l'efficacité et la légitimation de Conseil créé et domicilié à Genève sont plus que douteuses. „*Les attentes élevées qui ont été placées dans ce Conseil n'ont jusqu'ici pas été remplies* “ (Tagesanzeiger, 12.6.2007)

Jusqu'à présent, le Conseil s'est contenté de condamner de manière unilatérale Israël pour ses actions au Liban et sur les territoires palestiniens, sans même mentionner les fusées tirées contre la population civile israélienne. Toutes les résolutions adoptées jusqu'ici à propos de violations des droits de l'homme sont dues à des initiatives de l'OIC (organisation de la Conférence islamique). Les diplomates suisses en sont gênés et admettent que 10 Etats membres ne devraient en réalité pas siéger dans ce Conseil en raison de la situation déplorable qui règne dans leur pays en matière de droits de l'homme (NZZ am Sonntag, 19.11.2006).

#### **Mars 2007: Suisse raciste ?**

En Suisse, il existe le „risque que les partis démocratiques adoptent des idées racistes “. C'est ce que constate dans le rapport qu'il a présenté à Genève le 27.3.2007 le Sénégalais **Doudou Diène**, rapporteur spécial de l'ONU pour le racisme et la xénophobie. Diène cite en guise de preuve le renforcement de la Loi sur l'asile. Le Conseil fédéral a dit dans sa réponse qu'il allait prendre ce rapport au sérieux. (www.20minuten.ch, 28.3.2007)

#### **Juillet 2007: L'ONU critique l'évacuation d'un immeuble occupé par des squatteurs**

Le rapporteur spécial de l'ONU pour le logement, l'Indien Miloon Kothari, critique la Suisse pour l'évacuation de l'immeuble genevois Rhino occupé par des squatteurs. Comme l'évacuation avait lieu dans les règles par la police et que l'on avait de surcroît évacué des femmes enceintes et des enfants, il suppose une violation des droits de l'homme. Les évacuations doivent s'annoncer par écrit et ne doivent intervenir ni de nuit, ni par mauvais temps, ni pendant des jours fériés. (sda, 07/07)

#### **Août 2007: Une „brebis galeuse“ suscite une intervention de l'ONU**

La campagne électorale de l'UDC montrant des moutons blancs qui poussent un mouton noir (brebis galeuse) dehors de la Suisse a provoqué une intervention de l'ONU. Le rapporteur spécial de l'ONU pour le racisme **Doudou Diène** a prié le Conseil fédéral de prendre position à ce sujet. C'est ce qu'a annoncé le Conseiller fédéral Pascal Couchepin à l'occasion de la rencontre annuelle avec les médias sur l'île Saint Pierre du Lac de Bière. Il a dit que le gouvernement de notre pays préparait maintenant sa réponse (TA-online, 30.8.2007). Selon un communiqué sda du 14.9.2007, le rapporteur spécial de l'ONU a même demandé le retrait de l'affiche qui provoque selon lui du „racisme et la haine d'autres religions “.

Commentaire : Malheureusement, la majorité du Conseil fédéral, qui est „dévotement soumise à l'ONU et à l'UE “, s'est abaissée à envoyer aux fonctionnaires ONU correspondants une réponse officielle allant dans ce sens : en Suisse, la liberté d'opinions a (certes) cours, mais le Conseil fédéral a la „ferme volonté de ne tolérer en Suisse aucune forme de racisme “ (NZZ am Sonntag, 16.9.2007).

#### **Siège suisse au Conseil de sécurité de l'ONU ?**

→ **21.8.2006, Siège suisse au Conseil de sécurité de l'ONU :** la Conseillère fédérale Calmy-Rey souhaite obtenir un siège au Conseil de sécurité de l'ONU. Notre ministre des affaires étrangères, qui n'a pas froid aux yeux, a formulé cette revendication le 21.8.2006 devant l'assemblée des ambassadeurs suisses du monde entier. «Une can-

didature porterait ses fruits, tout cela n'est qu'une question de confiance en soi» a-t-elle déclaré. (Blick, 22.8.2006).

- **11.9.2007, „L'objectif est d'avoir un siège au Conseil de sécurité “** (Mittelland-Zeitung, 11.9.2007) : au 5<sup>e</sup> anniversaire de l'adhésion de la Suisse à l'ONU, la ministre des affaires étrangères Calmy-Rey a une fois de plus demandé avec insistance devant la presse un siège de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU. La Suisse doit désormais jouer dans l'ONU „un rôle encore plus actif“. Comme la Suisse ne fait partie ni de l'UE ni de l'OTAN, elle est libre de contracter des alliances de cas en cas et de manière autonome (Neue Luzerner Zeitung, 11.9.2007).
- **15.10.2007, nouvelle revendication d'un siège au Conseil de sécurité** : dans le cadre d'un exposé présenté à l'Université de Zurich sur le thème „ Le droit de neutralité a 100 ans : aperçu rétrospectif et perspectives dans l'optique suisse “, Madame Calmy-Rey a réitéré sa revendication d'un siège de notre pays au Conseil de sécurité. (Elle a prétendu par la même occasion que la neutralité suisse est également compatible avec une adhésion de l'UE si l'UE ne devenait pas une alliance de défense avec obligation d'assistance militaire ...).

Commentaire : l'adhésion de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU que notre ministre des affaires étrangères Calmy-Rey souhaite coûte que coûte **porterait incontestablement le coup de grâce à notre neutralité** car au sein de ce conseil, nous serions appelés à décider de la guerre et de la paix. Les porte-parole des partis du centre ont eux aussi dû l'admettre dans le débat au Conseil national du 5 octobre 2007 sur le rapport de l'ONU.

Et dans le commentaire de la Neuen Luzerner Zeitung, qui est tout sauf de „droite“, on peut lire le 11.9.2007 sous le titre 'Soigner la neutralité': *Elle (la Suisse) serait appelée à codécider des engagements guerriers. La Suisse aurait par exemple dû prendre position lorsque les USA ont demandé en mars 2003 en vain la bénédiction de l'ONU pour la guerre en Irak. De telles décisions peuvent exercer un impact direct sur la situation de sécurité dans notre pays. Elles supposent certainement une autre image de la neutralité que la simple adhésion à l'ONU.*

**24.4.2003, La „manie pathologique“ de la ministre des affaires étrangères (et du Conseil fédéral global) de vouloir adhérer à Schengen/UE et par conséquent aussi de sacrifier la neutralité** : „*En intensifiant les négociations bilatérales, nous pouvons préparer le terrain pour l'adhésion à l'UE.*“ (Calmy-Rey à sa Conférence de presse du 24.4.2003)

**„Négociations d'adhésion à l'UE après 2004“**: Question du journal autrichien „Die Presse“ (du 6.9.2003) à la Conseillère fédérale Calmy-Rey : „Avez-vous personnellement une vision quant à la date de l'adhésion de la Suisse à l'UE ?“

Calmy-Rey: „Je ne peux pas vous indiquer une date précise. Il y aura probablement une votation populaire sur le deuxième paquet (bilatéral). (...) Si tout va bien (...), les négociations pourront commencer après 2004.“

**27.4.2004**: Pour inciter l'UE à accepter rapidement les accords bilatéraux, la Conseillère fédérale Calmy-Rey et le Conseiller fédéral Deiss ont promis à l'UE dans une action-éclair du 27 avril 2004, quasiment la veille au soir de la signature des accords, 1 milliard de francs pour le développement économique des nouveaux membres de l'UE à l'Est (**contribution de cohésion**). Par ce milliard, ils ont incontestablement voulu acheter la conclusion rapide des accords II. La prétendue neutralité budgétaire de ce „milliard de co-

hésion à l'Est " restera un vœu pieu. Après que la Berne fédérale a peint le diable à la muraille en annonçant qu'un non allait valoir à notre pays de graves inconvénients économiques, les citoyens ont donné leur aval à ce milliard. Des versements supplémentaires de centaines de millions de francs à la Roumanie et la Bulgarie sont quasiment déjà acceptés par le Conseil fédéral.

**5 juin 2005, adhésion à Schengen:** En 1999 encore, le Conseil fédéral s'était opposé à une adhésion à Schengen. Dans son „message sur l'adoption des accords sectoriels entre la Suisse et la CE " du 23.6.1999, il a déclaré que „*de telles négociations n'entraient pas en considération pour les secteurs dont la réglementation demande la transmission de la souveraineté à des instances supranationales* " (entendez par là l'UE) " (Union douanière, Union monétaire, **Schengen**, politique du commerce extérieur et politique de sécurité).

Avant la votation sur Schengen, le Conseil fédéral a affirmé le contraire.

**L'activisme UE, contraire à la neutralité, se poursuit :** bien qu'il n'y ait actuellement pas de thèmes importants à négocier avec Bruxelles, la Berne fédérale et notamment le Département des affaires étrangères élaborent déjà **de nouveaux accords bilatéraux qui nous lieront de plus en plus à l'UE et entraveront par conséquent notre neutralité**. Il s'agit d'accord sur les prestations transfrontalières, sur le système de navigation par satellite Galileo, l'accord sur l'électricité, etc. De plus, on compte via le „Comité mixte“ **étendre différents accords** : il s'agit d'une part de *l'accord sur les transports terrestres* : les chemins de fer étrangers auront également dans le trafic de marchandises accès libre au réseau ferroviaire suisse ; de plus, la Suisse doit adhérer à l'agence européenne des chemins de fer. Le directeur général des CFF craint que Bruxelles ne morcelle les compagnies de chemins de fer nationales en sociétés d'infrastructure et d'exploitation, ce qu'il qualifie de „projet désastreux“.

Il y va par ailleurs de *l'accord sur l'agriculture* où l'on compte reprendre de l'UE ce qu'on appelle le paquet d'hygiène qui comporte une bureaucratie énorme. Au niveau de *l'accord sur le trafic aérien*, il s'agit de la „huitième liberté“ selon laquelle Swiss pourrait effectuer des vols intérieurs dans les Etats membres de l'UE.

**Dès 2003: l'immixtion et la prise de parti comme „programme“:** depuis son entrée en fonction en 2003, la Conseillère fédérale Calmy-Rey se sent autorisée à **s'ingérer au nom de la Suisse dans quasiment n'importe quel conflit étranger**, de voyager dans le monde entier et de distribuer des millions et millions de francs des contribuables.

Après un **franchissement risible de la frontière en Corée** et une **critique inadmissible de l'administration Bush**, elle a parrainé „l'initiative genevoise du Proche-Orient“. „**Initiative genevoise**“ : en soutenant cette „initiative“, Madame Calmy-Rey **a rendu à la neutralité suisse un bien mauvais service** et gaspillé par la même occasion des millions de francs provenant des contribuables. Cette initiative, qui n'est soutenue quasiment que par les membres de l'opposition, a été strictement rejetée par les deux gouvernements. Lors de protestations à Naplouse, un drapeau suisse a été brûlé en public. Résultat : **cela a été très dommageable pour la neutralité suisse**.

**2005, Sommet du G8 „antidémocratique“:** la Conseillère fédérale Calmy-Rey a jugé le sommet du G8 de 2005 à Evian comme "antidémocratique" et s'est avancée de la sorte beaucoup en matière de politique de neutralité.

**Octobre 2005, incident diplomatique:** En octobre 2005 (20 Minuten“ du 31.10.2005), Madame Calmy-Rey a „servi d'intermédiaire“ au Proche-Orient entre Palestiniens et

Israël. Mais déjà sa façon de procéder lors de la tentative d'intégrer la Croix-Rouge de David à l'association faïtière de la Croix-Rouge a **provoqué un incident diplomatique** entre Berne et Jérusalem. Le Département fédéral des affaires étrangères a dû une fois de plus relativiser les déclarations de sa cheffe et invoquer de prétendus „malentendus“ parce que la Conseillère fédérale Calmy-Rey s'était trop avancée.

**Juillet/août 2005, „Indépendance du Kosovo“:** en politique extérieure, Madame Calmy-Rey s'est choisi pour autre terrain de jeu le conflit au Kosovo. Au „nom de la Suisse“, elle a revendiqué **l'indépendance du Kosovo** qui fait notoirement partie de la Serbie-Montenegro. Résultat : irritation à Belgrade et mécontentement et consternation loin à la ronde devant cette façon autoritaire „de la Suisse“ de s'ingérer dans cette affaire très délicate. L'attitude de la Conseillère fédérale Calmy-Reys a notamment été vivement critiquée par les Serbes. Ils ont annoncé que cette attitude était „déplacée et incompatible avec la tradition de la Suisse comme intermédiaire neutre dans les situations de conflit“ (Tagesanzeiger, 4.7.05). Même la NZZ a fait remarquer le 2.8.2005 que les efforts pour établir un dialogue entre Belgrade et Pristina n'ont „pas été facilités par cette ingérence de Berne“. Pour limiter les dégâts, „Berne“ a de nouveau été obligée de s'expliquer longuement sur ces „malentendus“.

**Mai 2006, déficit de direction sans fin dans l'affaire des visas :** les ambassades suisses continuent à vendre des visas. Après que des infractions ont été découvertes au Pérou, en Russie, dans un Etat arabe et dans un Etat africain, c'était le tour de l'ambassade à Islamabad. Maintenant, un collaborateur de l'ambassade suisse en Grande-Bretagne a semble-t-il été pris en flagrant délit. Un vrai „gaspillage de visas“ qui comporte des „déficits graves“ (SonntagsZeitung, 16.9.2007) a été découvert récemment à l'ambassade suisse à Skopje (Macédoine).

Au lieu d'assumer enfin la responsabilité de ce chaos et de rétablir l'ordre, Madame Calmy-Rey cherche à briller sur la scène internationale.

**Juin 2006, „Calmy-Rey ruine la politique de neutralité suisse :** *depuis que Madame Calmy-Rey dirige la politique des affaires étrangères de notre pays, les rapports de la Suisse avec Israël se sont détériorés année après année. Ces jours-ci, on a frôlé le fond lorsque la Suisse a été le seul pays occidental à critiquer Israël, qui se défendait contre les terroristes, plus fortement que les terroristes qui avaient enlevé des soldats israéliens et avaient déclenché la guerre. (...) D'autres prises de position n'étaient elles aussi ni équilibrées ni loyales, mais anti-israéliennes.*

*Plusieurs raisons expliquent pourquoi notre pays met en jeu sa réputation de pays neutre : cela s'explique premièrement par le fait que Madame Calmy-Rey ne manque aucune possibilité pour se mettre publiquement en scène. Deuxièmement, elle croit que la Suisse peut jouer un rôle sur le plan de la politique internationale. Troisièmement, cette attitude hostile à Israël fait depuis longtemps partie du bon ton de la Gauche“.* (Weltwoche, no 29/06).

**Juillet 2006, l'ambassadeur d'Israël critique Calmy-Rey :** tant l'ambassadeur israélien que l'Association faïtière des juifs suisses lui ont reproché à elle et à son département de prendre unilatéralement le parti des palestiniens. L'ambassadeur Aviv Shir-On a regretté que la Suisse ne condamne pas autant les actes de violence des Palestiniens que les actions israéliennes. La Fédération suisse des communautés israéliennes reproche à Calmy-Rey de ne mentionner que les conséquences de l'action israélienne mais pas leur cause. (Tagesanzeiger, 7.7.2006).

**Mai/Juni 2007, brochure de propagande „Dialogue“ du DFAE :** avec la brochure «Dialogue» la plus récente (imprimée dans un premier temps à 50'000 exemplaires) avec un questionnaire, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de la Présidente de la Confédération Calmy-Rey a manifestement pour but de saper la neutralité suisse. On y trouve des articles partiels et des «résultats d'enquête » manipulés (thème „La neutralité est-elle une notion dépassée?“) pour propager l'adhésion de notre pays à l'UE comme une „option logique“. Les citoyens doivent participer „activement “ à la politique extérieure, dans l'esprit de Calmy-Rey cela va de soi !

**Juillet 2007, „Voyage coûteux en Afrique– dans quel but ?“:** La Présidente de la Confédération Calmy-Rey fait une tournée de 10 jours en Afrique sans que l'on ait pu entrevoir un objectif clair ou un résultat quel qu'il soit. La Suisse a même dû payer le **gouvernement du Tchad** pour qu'il accepte de recevoir la Présidente de la Confédération suisse.

**Décembre 2006/juin 2007: „Perception différente de l'holocauste “:** En juin 2007, on a su que la Présidente de la Confédération Calmy-Rey a annoncé à la fin 2006 son intention d'organiser sur sol neutre suisse un séminaire sur „la perception variable“ de l'holocauste. Elle a soumis cette offre incroyable à des membres du gouvernement iranien. Interrogée le 18.6.2007 pendant l'heure des questions au Conseil national si l'histoire devait être réécrite (dans le sens du négationniste de l'holocauste Ahmadinedschad) avec l'aide bénévole de la Suisse neutre, elle s'est montrée irritée et évasive en répondant que non.

**Janvier 2007, cavalier seul risqué en Iran de Calmy-Rey:** avec son «action de médiation» décidée de son propre chef (sans l'aval du Conseil fédéral global) dans le litige atomique avec l'Iran, Madame Calmy-Rey suscite également des critiques officielles en Grande-Bretagne et aux USA. Les USA ont exprimé „dès le départ leur inquiétude face à cette initiative “ a souligné le porte-parole de l'ambassade américaine. L'ambassade britannique s'est elle aussi montrée inquiète. Ces déclarations sont contraires au rapport sur la politique extérieure publié le 29.6.2007 par le DFAE où l'on peut lire le texte mensonger suivant : „Nos démarches et propositions ont été accueillies positivement par les parties concernées.“ Différents Conseillers fédéraux ont critiqué le cavalier seul de Calmy-Rey et exprimé la crainte que les USA retirent le mandat à Berne sur la base duquel la Suisse a assuré depuis des années les relations diplomatiques entre les deux pays. (NZZ am Sonntag, 1.7.2007)

Cette „initiative“ est entre-temps déjà morte.

### **70 diplomates critiquent la cour de Calmy-Rey**

À l'extérieur, elle se montre comme une Conseillère fédérale populaire ayant constamment le sourire aux lèvres. Mais à l'intérieur, c'est une cheffe lunatique, stressée et imprévisible qui règne sur sa cour. Une seule chose semble l'intéresser : programmer des mises en scène étudiées devant les médias, exercices que l'on appelle aussi contacts avec les citoyens.

Il faut beaucoup pour que 70 diplomates critiquent dans un mémorandum interne la situation déplorable qui règne dans le département. Des décisions arbitraires en matière de personnel, la non-consultation pour des décisions, un nombrilisme croissant (bientôt, la moitié des ambassadeurs suisses travailleront à Berne), un manque de coordination interdépartementale, des priorités de déplacements incompréhensibles, une muselière

pour les contacts avec les médias et bien d'autres. (NZZ, 27.8.2007/Weltwoche no 35/07)

*Inutile de mentionner que la neutralité pâtit elle aussi de la direction chaotique de cette „personne obsédée par sa propre mise en scène“ (Max Frenkel, Weltwoche 35/07).*

### 3.3 Les infractions à la neutralité par le DDPS et le Parlement

#### Intégration à l'OTAN au lieu de neutralité armée

Depuis le 11 décembre 1996 déjà, lorsque le Conseiller fédéral Cotti signa à Bruxelles ce qu'on appelle le contrat Pfp („Partnership for Peace“, respectivement „le partenariat de l'OTAN pour la paix“), on cherche à rendre notre armée OTAN-compatible. Les slogans naïfs de la „sécurité par la coopération“ et des engagements militaires à l'étranger „pour la paix“ ont été présentés comme but moral suprême de l'armée, en faisant fi du mandat constitutionnel selon l'article 58 de la Constitution fédérale (cf. ci-après). Dans une autre étape vers une coopération militaire, la Suisse a accepté de s'intégrer en 1997 au Conseil de partenariat euro-atlantique EAPC qui est le bras politique de l'OTAN.

Les citoyens suisses ayant approuvé de justesse la révision partielle de la Loi sur l'armée le 10 juin 2001 sur la base de la promesse qu'il ne s'agissait que d'autoriser nos soldats à porter leur arme personnelle en cas „d'engagements de paix à l'étranger“ (peace keeping) pour assurer leur propre protection, on a poursuivi sur cette voie erronée. Via Armée XXI, l'étape de développement 08/11 et le doublement des « militaires en service long » et des engagements à l'étranger, on cherche systématiquement à faire avancer l'intégration de la Suisse aux structures de l'OTAN et de l'UE.

#### Le début de la fin de la neutralité armée ?

Pendant la session d'été 2007, le Conseil national a lui aussi donné son aval à „l'étape de développement 08/11“ fatale et au doublement des militaires en service long \* et des capacités d'engagement à l'étranger et **le Conseil fédéral (!) veut priver les membres de l'armée de leur munition de poche et les dégrader de la sorte en eunuques**. C'est le début de la fin du système de milice suisse et de la neutralité armée.

(\*a été reporté pour l'instant par le Conseil des Etats pendant la session d'automne 07)

Les fonctionnaires du DDPS soutenus par les partisans gauchistes d'une abolition de l'armée et par une majorité des parlementaires appelés bourgeois ont ainsi franchi une **étape fatale vers une armée de professionnels et d'engagements à l'étranger**.

Selon la homepage du centre de compétence pour les engagements à l'étranger DDPS (Swissint), l'armée suisse a actuellement **stationné des soldats dans 13 pays** et quitté au moins dans ce domaine la neutralité. Le commando des écoles d'Etat-major mentionne dans son programme d'activités la „planification d'un cours international pour commandants et officiers d'Etat-major d'une brigade multinationale“.

L'armée suisse n'a sa raison d'être que si elle est à même de remplir son mandat clé selon l'article 58 de la Constitution fédérale („L'armée contribue à prévenir la guerre et à maintenir la paix ; elle assure la défense du pays et de sa population.“). Notre armée n'est soutenue par la majorité des citoyennes et citoyens que si elle est en mesure d'assurer de manière crédible la sécurité et l'indépendance de notre pays dans le cadre de la **neutralité perpétuelle et armée en tant qu'armée de milice, de défense et de protection dans le propre pays pour le propre pays**.

La réduction irresponsable d'éléments de combat à un „noyau de montée en puissance“, le doublement contraire à la neutralité des engagements à l'étranger et les militaires en service long ainsi que la velléité du DDPS et de l'alliance de gauche-bourgeoise d'instaurer une armée de professionnels et une coopération avec l'OTAN et l'UE sont diamétralement opposés au mandat constitutionnel et à la neutralité armée. Ces évolutions non souhaitables apportent de l'eau au moulin de ceux qui cherchent à abolir l'armée et doivent être impérativement arrêtées.

**Juin 2007, aussi des engagements pour rétablir la paix par la force** : le chef de l'armée Christoph Keckeis demande un engagement accru de l'armée à l'étranger. Il pense à un engagement de soldats suisse au Sud du Soudan ou à un renforcement du contingent au Kosovo. Et de continuer : „*nous pourrions aussi fournir des engagements ayant pour but d'obtenir la paix par la force. Ces engagements seraient à mon avis aussi compatibles avec la neutralité.*“ (Tagesanzeiger, 16.6.2007)

**Août 2006, troupes suisses pour le Liban** : la Suisse n'exclut pas une participation à une troupe de paix de l'ONU pour le Liban. Mais le Département fédéral des affaires étrangères DFAE constate que cela suppose un mandat de l'ONU. La mission suisse participe aux délibérations de l'ONU à New York. (NZZ, 18.8.2006)

**Dès 2004, militaires suisses en Afghanistan**: Le 16.3.2003, le Conseil fédéral a autorisé le DDPS d'engager au maximum quatre officiers dans l'ISAF (International Security Assistance Force) de l'OTAN en Afghanistan. Depuis février 2004, des officiers suisses sont donc engagés ; à l'heure actuelle, deux Suisses travaillent pour l'armée fédérale allemande en tant que ce qu'on appelle „éclaireurs sur le terrain“ dans «l'équipe de reconstruction“. Depuis le début de la participation suisse, la situation de sécurité sur place s'est détériorée sensiblement. Le secteur de responsabilité de l'ISAF a été étendu à tout l'Afghanistan, ce qui comporte un nombre croissant d'opérations de combat avec des centaines de morts.

Une participation plus étendue est contraire à la politique de neutralité de la Suisse et à la Loi sur l'armée. **Que vient faire ici le drapeau suisse qui est hissé bien visiblement lors de la remise du commando des troupes ISAF du 4 mai 2006 à Kaboul ?** (cf. „ARRC Journal Summer 2006“. ARRC signifie „Allied Rapid Reaction Corps“, soit „troupe d'intervention rapide des Alliés“)

*„L'Afghanistan n'a pas besoin d'officiers suisses : Nous n'avons pas besoin de l'aide militaire de la Suisse. Mais nous souhaitons qu'elle continue son engagement humanitaire.“* (Burhanuddin Rabbani, ancien président d'Afghanistan. NLZ, 13.6.2007).

**Août 2007: L'invitation en Suisse de deux Talibans** en juillet 2005, dont on a eu connaissance en août 2007, avait à l'époque eu lieu par le chef des informations Wegmüller et non pas par les Allemands. Ces derniers n'étaient que les bénéficiaires. Le Conseil fédéral Schmid a approuvé cette invitation.

**12.4.2007, crash d'un Tornado de l'OTAN dans le massif de la Jungfrau** : Pourquoi un Tornado allemand de l'OTAN effectue-t-il en Suisse un „vol de navigation“ dans l'Oberland bernois ? Comment ce „vol autorisé“ est-il compatible avec la neutralité suisse et le fait que les pilotes militaires suisses doivent s'exercer à l'étranger parce que c'est prétendument impossible en Suisse ? Pourquoi même la Commission de politique de sécurité du Conseil national (SPK-N) ignore de tels vols ?

**Juillet 2007, engagement armé en Iran „justifié“** : le Conseil fédéral a cherché à justifier «a posteriori» l'engagement de membres de l'armée pour la protection de l'ambassade suisse à Téhéran en été et automne passé. Même les Commissions de politique de sécurité du Parlement l'ignoraient. Pendant trois mois, 30 membres de l'armée au total ont été engagés en Iran. (Tagesanzeiger, 3.7.2007)

**Avril 2005, des M-113 pour l'Iran et le Pakistan**: en avril 2005, on apprend que le Conseil fédéral veut vendre aux Emirats Arabes Unis (EAU) 180 blindés M-113 pour un montant de 9,4 millions de dollars. Ces chars M-113 sont dotés de canons 20 mm et d'un blindage complémentaire pour augmenter leur valeur de combat. Il semble que les EAU veuillent en faire cadeau à l'Irak.

Après que cette nouvelle a été commenté par la presse (Blick) et à la télévision tessinoise, le **SECO** (Secrétariat d'Etat à l'économie) placé à l'époque sous la direction du Conseiller fédéral Deiss a prétendu que ces chars étaient destinés à la police irakienne et que la Suisse avait intérêt à ce que la situation en Irak se stabilise. Cette affirmation est toutefois contestée par un communiqué de la Defense Industry Daily (revue de l'industrie d'armement US) du 5 juillet 2005 et il s'avère qu'elle est mensongère. Les M-113 à valeur de combat augmenté sont destinés à la police nationale (paramilitaire). De concert avec 77 chars T-72 en provenance de la Hongrie, ils doivent permettre la formation d'une division blindée.

Parallèlement, on apprend que des 736 M-113 seront vendus au **Pakistan**. Mais ce pays n'allait prétendument engager ces chars que pour des opérations „Peacekeeping“. Mais en réalité, le Pakistan possède déjà à l'heure actuelle 1100 M-113. Les Pakistanais aurait voulu placer les chars M-113 suisses à un de leurs points d'appui blindés (route d'Islamabad-Peshawar). Dans ce deal, il est intéressant à constater que l'on ne signale pas que le Pakistan est en guerre avec l'Inde à cause du Cachemire, qu'il est une puissance nucléaire et qu'il est noyauté par des islamistes.

Il est aussi intéressant à constater qu'à une date antérieure déjà, la Ruag avait vendu aux EAU des obusiers blindés M-109 qui ont été faits ensuite cadeau au **Maroc**. Mis à part le fait que le Maroc se bat dans l'ancien Sahara espagnol, il aurait déjà fallu à l'époque mettre en évidence le rôle des EAU comme plaque tournante du marché noir d'armes. Les responsables de la Ruag ont manifestement ignoré que les effectifs de blindés des EAU ne comportaient pas de M-113 et qu'ils ne pouvaient donc pas s'intéresser à ce type.

Ces deals suscitent non seulement des **réserves au niveau de la politique de neutralité**, mais ils comportent **encore d'autres curiosités**. Un blindé M-113 pèse jusqu'à 10'703 kg. En 2005, on payait officiellement sur le marché international pour un kilogramme d'aluminium 1,8 dollar. Cela signifie que l'aluminium d'un M-113 valait à l'époque à lui seul déjà 20'000 dollars. Mais la Ruag 2005 aurait reçu à l'époque du EAU 52'000 dollars par unités. Compte tenu de l'augmentation de la valeur de combat de ces M-113, il y a quelque chose qui ne joue pas. Soit les sous-traitants de la RUAG sont bêtes, soit quelqu'un voulait manifestement obtenir des dessous-de-table.

En 2005, le Conseil fédéral voulait de **manière contraire à la neutralité** vendre des centaines de chars liquidés via les Emirats Arabes Unis (EAU) en Irak, Inde, Pakistan et Corée du Sud, bien qu'il s'agisse en partie de territoires en conflit et en guerre. La livraison de 180 blindés à l'Irak a entre-temps été suspendue parce que la procédure était trop lente aux yeux du EAU. Les affaires d'armement avec l'Inde, le Pakistan et la Corée du Sud sont toujours en cours. Pour le Pakistan, où existent des bases de terroristes, il s'agit de 736 blindés qui doivent prétendument être engagés pour des missions de l'ONU. Même si le Seco produit le certificat d'utilisation finale, la garantie d'une „utilisation pacifique“ restera sans doute illusoire. **Cela rend la neutralité suisse peu crédible.**



**La Suisse forme des pilotes de PC-7 au Tchad** : des guerres civiles ont lieu dans les trois Etats africains du Soudan, Tchad et de la République centrafricaine. Des provinces Darfour soudanais, 218'000 personnes ont fui au Tchad et des provinces de l'Est du Tchad, 90'000 personnes ont fui entre autres au Cameroun.

Tant le Soudan (Omar al-Bashir) que le Tchad (Idriss Deby Itno) sont gouvernés par des dictateurs militaires.

L'armée de l'air tchadienne dispose de Pilatus PC-7 dotés de dispositifs de suspensions pour l'engagement de canons et de fusées. Ces PC-7 sont engagés contre les rebelles dans les provinces de l'Est du Tchad.

Pour la formation des pilotes tchadiens sur le Pilatus PC-7, deux pilotes suisses sont stationnés à N'Djamena, respectivement à Abéché. Ils portent une casquette avec l'inscription Swiss Air Force. **Selon des déclarations de l'Etat-major tchadien, ces pilotes sont à disposition tant pour la formation que pour les conseils d'engagement des PC-7.**

**2007, L'exercice alibi Swisscoy est allègrement poursuivi** : l'engagement contraire à la neutralité de Swisscoy au Kosovo, qui engloutit chaque année plus de 50 millions de francs si l'on compte les coûts globaux, est allègrement poursuivi et menace de dégénérer en „**engagement de mercenaires au Kosovo** “. Avant la votation du 10 juin 2001 sur la Loi sur l'armée, le Conseil fédéral et l'administration ont constamment affirmé qu'il ne s'agissait que de pouvoir doter les contingents étrangers „de promotion de la paix“, en fonction de leur engagement, d'une arme personnelle pour assurer „**leur propre protection**“. Ces promesses se sont volatilisées. Les engagements militaires à l'étranger sont massivement étendus et nous risquons par conséquent de plus en plus d'être entraînés dans des conflits étrangers.

Dans ce contexte, il est intéressant à constater que le DDPS n'a jamais fourni un rapport sur le „**rôle**“ de Swisscoy pendant les **agitations de mars 2004 au Kosovo**. On sait qu'à l'exception de l'infanterie marine américaine, les troupes de toutes les nations ont échoué. Les soldats allemands et marocains chargés de la protection des églises et des cloîtres se sont par exemple sauvés en courant. Officiellement, ils n'avaient pas de munition sur eux et leurs supérieurs hiérarchiques (en partie des commandants de brigade) avaient donné les instructions correspondantes. En deux jours, on a incendié au Kosovo en mars 2004 14 églises et cloîtres, 519 maisons et 50 appartements de minorités (Serbes et autres). Où se trouvaient les soldats de Swisscoy les 17 et 18 mars 2004 ? Leur avait-on donné de la munition supplémentaire compte tenu de la situation extrêmement tendue ?

Cet exemple tragique montre bien que, dans une région en conflit, seules des interventions militaires musclées (soit avec des soldats entièrement équipés et avec des armes) peuvent être envisagées. Le prétendu „Peace Keeping“ (maintien de la paix) peut dégénérer en rien de temps en „Peace Enforcement“ (pacification forcée), raison pour laquelle il faut que la Suisse neutre se tienne rigoureusement à l'écart de tels risques.

### **3.4 L'activisme en politique extérieure ruine les atouts humanitaires et de diplomatie de paix de notre pays**

Le besoin indomptable de la ministre des affaires étrangères de se mettre en scène sur le plan international entraîne une politique extérieure **imprévisible, versatile et souvent contraire à la neutralité** et des déficits graves dans d'autres secteurs (exemple de l'affaire des visas) qu'elle néglige gravement.

Elle court derrière chaque occasion qu'elle entrevoit pour se mettre avantageusement en scène. Si cela ne „fonctionne “ pas immédiatement, elle change de thème. Lorsque

l'initiative genevoise (susmentionnée) n'a rien apporté de concret dans des délais utiles, Calmy-Rey s'est rapidement penchée sur les Syriens. Sans informer les Américains, le DFAE a organisé des négociations secrètes entre des Syriens et des Israéliens. Mais cette entreprise audacieuse a également échoué. (Weltwoche no 23.07) Elle a voulu tout aussi spontanément accueillir au printemps 2007 un contingent de 500 réfugiés israéliens. Au Conseil fédéral, elle l'a justifié en arguant que tous les pays d'Europe occidentale avaient déjà accepté. Mais c'était tout le contraire : lors d'une conférence des réfugiés à Genève qui avait eu lieu peu avant, aucun pays n'avait fait de promesse engageante. Le Conseil fédéral a refusé.

**Décembre 2006, déficit de direction de l'aide au développement :** la Commission de gestion du Conseil des Etats (CdG-E), qui est habituellement très réservée, a reproché en décembre 2006 à la cheffe du département Calmy-Rey compétente de la Direction du développement et de la coopération (DDC) des déficits de direction graves. Elle a notamment critiqué le manque de transparence et de priorités car 18 pour cent seulement du budget de 1,3 milliards sont attribués aux prétendus pays prioritaires et 46 pour cent des fonds ne sont pas clairement attribués, mais distribués notamment à des organisations, œuvres d'entraide, etc.

**Janvier 2006, „critique tsunami “:** dans le contexte de la catastrophe provoquée par le tsunami en Asie du Sud-Est, Madame Calmy-Rey a promis des millions de l'Etat suisse pour la **reconstruction de villages de pêcheurs thaïlandais** sans se soucier du financement. La chaîne du bonheur SRG a par la suite dû en partie fournir ces fonds. Conformément à une habitude au DFAE, on s'est justifié en invoquant des «malentendus» et en avançant d'autres prétextes bidons.

En juillet 2007, on a dévoilé au niveau de l'aide aux victimes du tsunami des incuries et corruptions incroyables (paiements multiples de reconstructions, etc.). Le DFAE de Madame Calmy-Rey a mis tout en œuvre pour camoufler cette situation. (Weltwoche no 27 et 28/2007).

Selon les recherches les plus récentes, les **incuries sont plus graves encore** : la Suisse avait promis la reconstruction de 14 écoles et la Direction du développement et de la coopération (DDC) avait annoncé le don de 8 millions de francs. Mais ce programme de formation a échoué. Deux ans après le tsunami, le DDC a mis un terme aux deux projets majeurs et l'étendue du programme a été réduite drastiquement. On n'a pratiquement rien construit. Les services responsables du Département Calmy-Rey cherchent par tous les moyens de camoufler cet échec. Des documents internes ont été censurés par la DDC et les collaborateurs critiques ont été licenciés (Weltwoche no 33/2007).

### **Politisation de la Croix-Rouge**

La fondation du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) est directement liée à la neutralité suisse. Sans le soutien de la neutralité suisse, les premières conférences des délégués gouvernementaux n'eurent pas été possibles. Ces conférences ont débouché sur les conventions de Genève pour lesquelles la Suisse est devenue l'Etat dépositaire.

La composition exclusivement suisse du CICR a été maintenue jusqu'à présent en dépit de revendications d'internationalisation constantes car si on permettait à des délégués de pays en guerre d'y siéger cela rendrait un travail humanitaire impossible. Le siège du CICR à Genève est aussi une conséquence directe de la neutralité du petit Etat qu'est la Suisse. En 1983, la Croix-Rouge a passé avec la Suisse un accord sur le siège. On y insiste tout particulièrement sur son indépendance et sa personnalité de droit international. Cela fut fait en prévision d'une éventuelle intégration croissante de la Suisse à l'UE. La

crédibilité du CICR serait notamment mise en danger si la Suisse devait participer à des mesures coercitives militaires<sup>3</sup>.

Le chef du CICR Jakob Kellenberger est un partisan actif d'une adhésion de la Suisse à l'UE<sup>4</sup>. Le président de la Croix-Rouge suisse (CRS), le Prof. René Rhinow, considère que la neutralité n'est plus une maxime d'Etat raisonnable.<sup>5</sup>

Conclusion : l'essence et le travail du CICR sont étroitement liés à la neutralité suisse. Relativiser ou sacrifier la neutralité a des répercussions immédiates sur le CICR et par conséquent sur le travail humanitaire de la Suisse. L'adhésion à l'ONU et le fait de briguer un siège au Conseil de sécurité, le rapprochement constant de l'UE, notamment dans les secteurs de la politique extérieure et de sécurité, voire une adhésion à l'UE, ne sont pas compatibles avec une neutralité pratiquée de manière crédible.

---

<sup>3</sup> Prof. Dietrich Schindler, Schweizer Monatshefte 2005

<sup>4</sup> „Manifest für die Aufnahme von Beitrittsverhandlungen mit der EU“, NEBS, 2004

<sup>5</sup> „Die Schweizer Neutralität. Beibehalten, umgestalten oder doch abschaffen“, Werd-Verlag 2007

## 4 La neutralité n'est pas compatible avec une adhésion à l'UE

**La politique étrangère, de sécurité et de défense commune de l'UE est incompatible avec la neutralité suisse. Au sein de l'UE, la Suisse perdrait sa neutralité perpétuelle et centenaire qui a fait ses preuves.**

L'UE uniformise de plus en plus la politique de sécurité et de défense. La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) englobe toutes les questions en rapport avec la sécurité de l'UE. La fixation d'une politique de défense commune, censée conduire à une défense commune, en fait partie.

- La contrat de réforme de Lisbonne décidé en octobre 2007 par les chefs de gouvernement de l'UE stipule dans son article 27: „La politique étrangère et de sécurité commune englobe la fixation par étapes d'une politique de défense commune de l'Union. Cela conduit à une défense commune (...).“
- L'UE souhaite instaurer une „clause de solidarité“ engageant les Etats membres à un soutien mutuel en cas de terrorisme et autres catastrophes. **L'UE devient de la sorte une alliance de défense.** Mais cela ne s'arrête pas là. L'UE s'est également fixé pour objectif dans sa "stratégie de sécurité européenne " de décembre 2003 le renforcement de la sécurité dans son voisinage. On cite les pays à l'Est de l'UE, les Balkans et la région méditerranéenne. Mais il est aussi question d'exercer un "impact à l'échelon international". L'UE prend les caractéristiques d'un empire qui ne veut pas se limiter à son propre territoire, mais cherche aussi à exercer son influence à l'extérieur.

Même le rapport sur l'Europe 2006 du Conseil fédéral arrive à la conclusion que la neutralité ne pourrait pas être aisément intégrée telle quelles dans la politique de l'UE : „Dans l'état actuel des choses, une adhésion à l'UE ne serait pas incompatible avec les obligations dictées par le droit de neutralité compte tenu du fait que l'UE n'est pas une alliance de défense militaire et ne contraint aucun Etat membre de participer aux engagements militaires. Mais l'UE est appelée à évoluer dans ce domaine.“

Le Conseil fédéral doit admettre ceci :

*„Bien que la Constitution européenne n'entre peut-être jamais en vigueur, les dispositions en rapport avec la politique étrangère et de sécurité commune contiennent des indications claires sur l'évolution probable de l'UE à cet égard, indépendamment du destin du contrat constitutionnel. **C'est pourquoi il est souhaitable de vérifier les éléments contenus dans ce projet de Constitution pour en analyser les conséquences pour la neutralité d'une future adhésion de notre pays à l'UE.***

*En cas d'adhésion, les aspects ayant des répercussions sur la neutralité (...) seraient les suivants :*

- *La clause de solidarité (obligation de soutien mutuel),*
- *Les décisions communes prises dans le cadre de la PESC, notamment les opérations civiles et militaires de l'UE,*
- *La collaboration dans le secteur de l'armement et la mise en place progressive d'une communauté de défense.“*

***„Grâce à une politique de neutralité systématique, la Suisse a réussi pendant plus de 350 ans à se tenir à l'écart des affrontements belliqueux des grands voisins. En lieu et place, elle est devenue le pays de naissance de la Croix-Rouge, le site de nombreuses institutions d'entente entre les peuples et le site d'entreprises internationales de l'économie des finances et de l'industrie. Une cause déterminante de ce succès d'une nation, unique dans l'histoire, réside dans sa Constitution libérale et***

***démocratique et dans le principe de la responsabilité propre. Pour moi, la Suisse est par son caractère unique la huitième merveille du monde.***

Dr. Klaus von Dohnanyi, exposé présenté lors de l'Assemblée générale ASIN du 6 mai 2006

# 5 Mesures et revendications de l'ASIN

**Ce n'est pas la neutralité, mais ce sont ceux qui cherchent à l'abolir qu'il convient de «classer»!**

## 1. Rôle de surveillante

L'ASIN assume son rôle de surveillante du respect de la neutralité intégrale sans faire de compromissions et avec une „tolérance zéro“. Elle va à l'avenir mettre au pilori et combattre toute infraction à la neutralité commise par la Berne fédérale.

## 2. Initiative populaire

Pour mettre le holà à ceux qui cherchent à atténuer la neutralité et souveraineté suisses par une intégration sournoise à l'UE et à d'autres puissances (et à ceux qui se mettent au «garde à vous» devant le droit international), l'ASIN lance l'**initiative populaire pour le renforcement des droits populaires** dans le secteur de la politique extérieure.

- Pour être valides, les jalons importants posés en matière de politique extérieur devront à l'avenir bénéficier de la double majorité du peuple et des cantons.
- L'initiative combat par ailleurs l'abolition croissante des droits populaires et l'atténuation de la neutralité par le **droit international** qui „prime“.

## 3. Neutralité intégrale au lieu de neutralité „active“

Les Conseillers nationaux qui sympathisent avec l'ASIN et ceux des partis bourgeois qui partagent ses points de vue ont déposé le 26.9.2006 la motion Fehr (**„substance de la neutralité suisse comme norme constitutionnelle“**) au libellé suivant :

*„On demande au Conseil fédéral de formuler un nouvel article constitutionnel ou un article révisé exprimant concrètement la substance et la nature particulière de la neutralité intégrale, perpétuelle et armée de notre pays. Il est par ailleurs chargé de présenter un concept de la manière dont il explique et pratique à l'étranger la neutralité de type suisse.“*

(Comme il fallait s'y attendre, le Conseil fédéral a demandé dans sa réponse du 15.11.2006 le rejet de la motion. Le prochain obstacle se situe maintenant au Conseil national.)

Le terme moderniste et idiot de „**la neutralité active**“ doit être aboli. Il traduit une pensée non disciplinée car ce nouveau mot est une contradiction en soi. La neutralité est toujours une attitude passive, empreinte de retenue. En dépit de cette constatation, la „diplomatie suisse de l'exemple“, qui a largement fait ses preuves, est de plus en plus supplantée par la „diplomatie de l'index levé“. Les résultats de cette „activation“ n'inspirent pas confiance ; cela cache une politique de phrases, d'alignement, une politique d'hypocrisie, de mentalité de bouc émissaire et de distinction prétentieuse entre le „bien“ et le „mal“. En adoptant cette attitude, nous heurtons la sensibilité d'autres pays, mécontentons des partenaires commerciaux et nous créons des ennemis.

## 4. Donner un nouveau sens à la neutralité

Depuis ses origines, lorsqu'il s'agissait de survivre en cas de guerre entre nos voisins, la neutralité suisse a trouvé un nouveau sens : La **globalisation** et les réseaux ont „rétréci“ le monde, si bien que chaque Etat doit désormais fixer sa politique non seulement par rapport à ses voisins, mais par rapport à tous les autres pays du monde. Le principe suivant est applicable : **chaque Etat qui se tient à l'écart rend le monde un peu plus paci-**

**fique.** La neutralité suisse et sa politique de paix fondamentale, ses bons services et son aide humanitaire offrent une excellente base, sans compter les partenariats commerciaux dans le monde entier.

**La neutralité suisse doit redevenir un instrument de sécurité et de diplomatie de paix (bons services) et d'aide humanitaire sur le plan international. L'efficacité de cet instrument doit être assurée par une politique extérieure intelligente et réservée qui inspire confiance.**

Pour amorcer cette réorientation, il faut envisager une initiative populaire pour sortir de l'ONU politique avec la possibilité d'y adhérer plus tard à nouveau à certaines conditions.

## **5. „Exporter la neutralité au lieu de soldats “**

Le modèle de succès de la neutralité suisse doit aussi être expliqué et propagés (cela est largement préférable à des politiciens suisses qui s'en excusent à l'étranger).

Exemple: lors d'un cours à l'université de Zurich au 20 février 2007, on a abordé la question de savoir si la Suisse peut apporter une contribution à la stabilisation et **pacification du Liban**. Les nombreux participants libanais de différents partis politiques nous ont unanimement lancé l'appel suivant : „Ne nous envoyez pas de soldats; nous en avons assez. Expliquez plutôt à nous et au monde entier votre neutralité, votre démocratie directe et votre fédéralisme !“

## **6. Arrêter les engagements de Swisscoy**

La situation au Kosovo se détériore. Le gouvernement de la province du Kosovo, qui fait officiellement partie de la Serbie, a annoncé vouloir proclamer ces prochains mois unilatéralement l'indépendance. L'engagement de „troupes de promotion de la paix “ rendrait nécessaire une nouvelle résolution de l'ONU, car la résolution 1244 confirme le droit de la Serbie au Kosovo. Mais cela va échouer en raison du veto de la Russie. En l'absence d'une résolution de l'ONU, il n'existe selon le droit suisse aucune base pour l'envoi de troupes. (Tagesanzeiger, 4.9.2007)

Au lieu de tirer les conséquences qui s'imposent, on envisage déjà l'engagement de soldats suisses au Soudan.

*Pour ne pas être impliqués encore davantage dans les jeux de force des grandes puissances, il faut rapidement retirer les troupes Swisscoy.*

## **7. Initiative populaire contre les engagements de l'armée à l'étranger**

### **Crever „l'abcès“ des engagements à l'étranger !**

Selon l'étude 2007 du Prof. Karl W. Haltiner, 61 pour cent des citoyens pensent que l'armée est nécessaire contre 75 pour cent l'année précédente (-14 pour cent). Ce sont des signaux d'alarme. Comme la Berne fédérale ne sait plus avec précision à quoi sert l'armée, celle-ci perd le soutien de la population.

L'ASIN souhaite corriger le tir et mettre le holà à cette évolution erronée de l'armée de milices, de défense et de protection suisse en une armée de professionnels et d'engagements à l'étranger. Sur la base de l'article 58 de la Constitution (mandat clé) l'armée n'a sa raison d'être qu'en tant que „**armée de milice dans le propre pays et pour assurer la protection de notre propre pays** “.

En guise de **mesure immédiate**, il convient notamment d'empêcher le doublement des militaires en service log et des capacités d'engagement à l'étranger. Rien que le doublement des militaires en service long aurait pour conséquence que l'effectif de notre armée soit réduit d'environ 36'000 soldats à 84'000 soldats seulement.

L'ASIN combattra par tous les moyens d'autres évolutions erronées (p.ex. cours de répétition obligatoires à l'étranger, acquisition d'avions de transport, „otanisation“ de l'armée, engagements aventureux à l'étranger du détachement de reconnaissance d'armée 10 en voie de développement).

Pour guérir les politiens, fonctionnaires DDPS, l'Etat-major de planification de l'armée et d'autres milieux infectés du virus des engagements à l'étranger, il faudra au besoin crever l'abcès des engagements à l'étranger au moyen d'une **initiative populaire**. C'est le seul moyen pour contraindre les responsables à s'occuper exclusivement de l'armée des milices de notre propre pays en vue d'assurer la défense et la protection de notre propre pays.

## **8. Voie bilatérale au lieu d'adhésion**

Le fait que le Conseil fédéral atténue l'objectif d'adhésion en la qualifiant „d'option“ n'est pas suffisamment engageant. Il faut enfin retirer la demande d'adhésion et le Conseil fédéral doit faire une déclaration engageante de poursuivre la voie bilatérale parce que nous ne souhaitons *pas* adhérer à l'UE.

## **9. Changement de département**

La Conseillère fédérale Calmy-Rey, qui ne cesse de saper la neutralité en nuisant fortement à notre pays, doit changer de département en début 2008.

## **10. Campagne publique**

L'ASIN lance une campagne publique avec des manifestations, notamment aux écoles professionnelles et supérieures, **pour mieux faire prendre conscience de l'importance primordiale de la neutralité** comme instrument de sécurité et de stabilité et comme fondement d'un site économique stable et fort.